
Konkurse Faillites Fallimenti

No 179 Freitag, 15.09.2006 124. Jahrgang

1. *Débitrice:* TMC Service Sàrl, siège social à,
1868 COLLOMBEY-MURAZ
2. *Déclaration de faillite:* 09.08.2006
3. *Suspension de faillite:* 07.09.2006
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 25.09.2006
5. *Avance de frais:* CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. *Remarques:* art. 230 LP, alinéa 2

Office des Faillites de Monthey D. Gillabert, préposé
1870 Monthey

(00189025)